L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI MATIN, 11 DECEMBRE 1890. 64me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI, 11 DECEMBRE 1890.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes d'Ouvriers et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

La guérison de la tuberculose.

Le docteur Samuel Bernheim, qui, aux dernières dates, était à Berlin, a envoyé au *Gaulois*, de Paris, une lettre, dont nous extrayons le passage suivant :

On émet toute espèce d'hypothèses sur la composition de la lymphe de Koch. D'après certaines médecins c'est du mercure ou de l'iodol, suivant d'autres, c'est de l'acide salicylique ou du naphtol. Mais, en somme, personne d'entre nous n'est certain de connaître la composition de ce liquide, et il serait fort difficile d'arriver définitivement aux opinions. Il est impossible, en effet, de se procurer un flacon de lymphe et les médecins praticiens ne pourront obtenir cette liqueur divine que dans deux mois. D'ici là, un stock considérable de flacons sera vendu conditionnellement (il est déposé l'argent en faisant la commande), et l'on pourra connaître le secret quand la fortune sera faite.

Quelle que soit la lésion tuberculeuse, la première injection, faite toujours avec beaucoup de prudence et à une dose infinitésimale de lymphe de Koch, produit chez le malade un frisson très violent suivi d'une fièvre intense (41°), excessivement comme au début d'une maladie ataxique, tel qu'un érysipèle ou une scarlatine. Ce frisson, causé certainement par un produit d'une rare puissance, se survient généralement que deux heures après l'injection. Puis le malade éprouve de violentes souffrances, mais ce le douleur passe, le calment sur la lésion tuberculeuse elle-même.

J'attire l'attention sur ce point, qui est de la plus haute importance. Il est certain qu'il se produit, dans l'intérieur de la place malade, un travail très actif, très aigu, travail dont on peut se rendre compte par l'audition et surtout par la constatation d'une zone rougeâtre qui entoure certaines lésions visibles comme le lupus. A cette crise aiguë succède et de la maladie générale marcade presque toujours une période de soulagement dont la durée varie suivant les individus. J'ai vu ce matin un homme qui était depuis vingt-quatre heures, on le réveille pour le sourtir, mais il n'a aucune conscience de son état. Pendant le sommeil, la température élevée du malade persiste. Ce dernier est très courbaturé à son réveil; il souffre de partout et éprouve surtout des douleurs au niveau des articulations.

On peut constater une amélioration chez la plupart des malades atteinte de lupus tuberculeux. Mais il n'existe pas encore de guérison absolue et définitive. Quant aux altérations tuberculeuses des os, des ganglions et des articulations, il se produit certes, un changement très notable dans l'état de ces malades traités par la méthode de Koch. Les enfants atteints de lymphatisme tuberculeux des jointures conservent leur tumeur. Au bout d'un certain nombre d'injections, la douleur locale disparaît mais la masse de la tumeur persiste. Il en est de même chez un malade ayant à la suite tuberculeuse des glandes du d'ostéite. L'état locale de ces malades, sauf la douleur, ne se modifie guère en pas.

Le docteur Gouel, médecin en chef de l'hôpital de Villepinte; le docteur Blache, médecin de l'hôpital d'Ormesson; le docteur Léon Petit, secrétaire général de l'œuvre des enfants tuberculeux, délégués tous les trois du comité médical, ont quitté, le 25 novembre, Paris pour Berlin, afin d'y étudier la méthode du docteur Koch.

Le correspondant du *London Times* à Vienne, télégraphie à son journal :

Un examen chimique de la lymphe du docteur Koch a été fait à Vienne, le 24 du courant, au laboratoire du docteur Jolle. On a constaté que le liquide est par de toute substance métallique ou de tout composé ayanique, que l'on supposent former l'élément principal de nouveau remède antituberculeux. On ne pas découvert davantage par les réactifs ordinaire de phénol ou les produits de l'action des bacilles et d'autres alcaloïdes. Seule la présence en abondance de substances protéiques appartenant en partie à la classe des peptones, en partie à celle des albumoses et des enzymes ou ferments non organisés, a pu être constatée. Des corps semblables sont produits par l'action des micro organismes sur les substances organiques du corps humain et des plantes. On affirme ici que la découverte de Koch est la direction indiquée par les docteurs Wooltrige, de Londres, entre aut ces, dans ces stades pour vaincre l'anthrax par des inoculations préventives avec des liquides pure de bactéries.

Le docteur Billroth fait, à Vienne, ses premières inoculations, d'après le système du docteur Koch ; il avait affaire à cinq sujets tuberculeux. Les inoculations ont bien réussi ; mais M. Bilroth a déclaré que ce n'était qu'après des années que l'on pourrait constater définitivement l'efficacité absolue du nouveau remède, et il s'est exprimé assez librement sur les conclusions un peu aventurées qu'on a cru devoir tirer dès aujourd'hui.

Les journaux de Paris, du 25 novembre, annoncent qu'on fait des expériences avec la lymphe du docteur Koch, à Louvain, à Anvers et à Nancy.

Le gouvernement brésilien a nommé une commission chargé d'aller étudier la découverte du docteur Koch.

L'empereur d'Allemagne assistait au dîner offert, par M. de Caprivi, aux députés prussiens. Au cours de la soirée, il a encore déclaré qu'il était résolu à persévérer de faire voter, par les représentants de la nation, des crédits considérables, pour faire profiter les couches les plus vastes et les plus profondes de la population, de la découverte du docteur Koch.

On écrit, de Berlin, 25 novembre, au *Temps* :

"Mille il y a quinze jours, quinze cents mercredi dernier, deux mille aujourd'hui, et demain, peut-être plus encore, voilà le chiffre des médecins étrangers qui affluent à Berlin. Il en vient de partout; tous les pays d'Europe sont représentés; le sullan en voie quatre de ses médecins particuliers, l'Australie délègue par télégraphe un médecin de Londres, les Amériques ont débarqué il y a quelques jours déjà, l'illustre chirurgien anglais, Lister, est annoncé, et la France n'en est pas moins mal représentée. C'est une réédition improvisée et inattendue du grand congrès médical que Virchow présidait ici, au mois d'août, et dans lequel Koch faisait déjà pressentir ses découvertes.

"Tous ces médecins profiteront ils nécessairement de leur voyage? Il est permis d'en douter. On ne s'attendait pas ici à une telle affluence. Presque tous, ils devront se contenter d'assister à quelques leçons, et il leur faudra repartir sans avoir obtenu le flacon de lymphe qu'ils désirent.

—Très sagement, Koch refuse toujours de donner la composition de sa lymphe. On a donné trois hypothèses, qui d'ailleurs ne s'excluent pas l'une l'autre :— La lymphe serait le produit d'une culture bacillaire dans un bouillon gélatineux (système Pasteur) ;—ou bien il contiendrait des éléments chimiques d'origine minérale (cyanure d'or) ;—ou bien il proviendrait de la manipulation de matières animales vivantes (système Brown Sequard). On a affirmé que les cobayes ne servaient pas seulement aux expériences, mais à la fabrication même de la lymphe. Même si l'on connaissait la composition de la lymphe, encore faudrait-il savoir comment on la fabrique. Le plus simple est d'attendre le moment où Koch jugera opportun de parler."

Dans une réunion spéciale de la Société de médecine de Crecovie, les résolutions suivantes ont été adoptées :

1° La lymphe du docteur Koch est un spécifique plus énergique contre les tuberculoses externes qu'aucun autre remède connu ;

2° La qualité thérapeutique de la lymphe est sous d'appliquer exigent un complément d'expérience avant que l'on puisse affirmer que le positif a été fait.

3° La découverte tout entière est toutefois dans la période d'observation ;

4° La valeur thérapeutique de moins probablement absolue pour le mal de tuberculose demeure totale. le climate dentine sûrement permettre fortifier le plus dans tuberculeux et les ravages des bacilles.

—Le docteur Koch refuse toujours de donner la composition de sa lymphe. On a donné trois hypothèses, qui d'ailleurs ne s'excluent pas l'une l'autre :— La lymphe serait le produit d'une culture bacillaire dans un bouillon gélatineux (système Pasteur) ;—ou bien il contiendrait des éléments chimiques d'origine minérale (cyanure d'or) ;—ou bien il proviendrait de la manipulation de matières animales vivantes (système Brown Sequard). On a affirmé que les cobayes ne servaient pas seulement aux expériences, mais à la fabrication même de la lymphe. Même si l'on connaissait la composition de la lymphe, encore faudrait-il savoir comment on la fabrique. Le plus simple est d'attendre le moment où Koch jugera opportun de parler."

Dans une réunion spéciale de la Société de médecine de Cracovie, les résolutions suivantes ont été adoptées :

1° La lymphe du docteur Koch est un spécifique plus énergique contre les tuberculoses externes qu'aucun autre remède connu ;

2° La qualité thérapeutique de la lymphe est sous d'appliquer exigent un complément d'expérience avant que l'on puisse affirmer que le positif a été fait ;

3° La découverte tout entière est toutefois dans la période d'observation ;

4° La valeur thérapeutique de moins probablement absolue pour le mal de tuberculose demeure totale. le climate dentine sûrement permettre fortifier le plus dans tuberculeux et les ravages des bacilles.

LOUISIANE.

La Louisiana Planter and Sugar Manufacturer, Nouvelle-Orléans, du 6 décembre :

(*Suite.*)

—LETTRE DE LA PAROISSE TERREBONNE :

Les gelées blanches récentes ont fait beaucoup de bien à la canne et ont favorisé la mise en terre du plant d'automne, ainsi que la mise en windrow, attendu que la végétation a été arrêtée. Voilà cinq années successives que le temps se montre favorable à la roulaison, du moins jusqu'au 1er décembre. Si nous avions eu un temps comme celui de 1877, il nous aurait fallu laisser une grande partie de nos cannes dans le champ, attendu qu'en beaucoup d'endroits la canne est en trop mauvais état pour être mise en windrow; et le bas prix du sucre ne permet pas aux planteurs de faire cette dépense.

La plupart de nos planteurs ne finiront pas, avant le 1er janvier; bon nombre devront aller jusqu'au 15. Dieu veuille qu'ils n'aient pas à lutter, alors, contre des circonstances bien défavorables. Nous sommes favorisés, cela est vrai, mais que de chances avions-nous contre nous! Notre plant d'automne est bon, mais la gelée peut lui être fatal ensuite. L'an dernier, il a été tué par la gelée de mars jusqu'au ras du sol, mais le temps avait été, ensuite, sec, entièrement favorable à la repousse, et la canne a repris bien vite. Qu'il soit si après une pareille gelée, à la même époque, nous serons aussi favorisés du ciel.

La fabrication du sucre se fait rapidement ; elle a assez bien marché, attendu que les chemins sont bons. On laboure beaucoup, et les attelages sont en excellent état. Les planteurs sont si occupés, en ce moment, qu'il est difficile de mettre la main sur l'un d'eux, pour obtenir quelques renseignements sur les rendements à la tonne et à l'acre. Le rendement, à l'acre, est bel, qu'il est impossible que la coupe ne dure pas longtemps.

—Arroyo, Ellendale, Ashland, Rover, Cedergrove, Honduras, ont éprouvé nous ne savons combien d'accidents—ce qui a encore contribué au retard des travaux. Sur Honduras, cependant, on a pu continuer et faire des sirops.

—LETTRE DE LA PAROISSE ST-MARIE :

Depuis deux semaines, le thermomètre n'a cessé d'osciller entre 61 et 70 degrés.

Mercredi, la matinée a été froide, presque glaciale, mais le temps s'est remis dans l'après-midi. La santé publique, ici, laisse à désirer. Nos moulins, nos raffineries jettent leurs écumes, leurs résidus dans le bayou Tèche—de sorte que les rives sont couvertes de poissons morts, en état de décomposition—ce qui engendre les maladies dont nous avons à nous plaindre.

La roulaison marche rapidement ici. Quelques planteurs qui vendent aux usines centrales, mettent en windrow ; ils craignent que leurs cannes ne soient saisies par la gelée

M. J. W. Redman rapporte que, sur Crawford, on fait 40 tonnes à l'acre et l'on obtient 6 1/2 degrés Beaumé. La canne est haute, qu'il faut la couper en deux pour pouvoir la charger sur les "cars".

Les frères Callery font de 4,500 à 5,000 livres l'acre. Avec M. Sigor, ils ont, sur Richland, roulé 90 acres; il leur reste encore 150. L'usine centrale Caffery a, dit-on, fait 3,000,000 de livres; elle en fera 6,000,000 avant la fin de la saison. Elle travaille, à présent, sur le pied de 100,000 livres par jour.

M. John A. Morris a acheté l'île Côte Blanche, de M. John Sloanal, $85,000. Le sol en est très propre à la culture de la canne. C'est aussi un rendez vous de plaisir et de pêche.

Il est question de construire un immense hôtel à Franklin. On y attirerait les étrangers du Nord, pendant l'été.

Sur Chateworth, M. C. E. Gillis vend son sirop aux deux usines Caffery et Franklin. On s'est décidé à augmenter la capacité de celle de Caffery, en y ajoutant une batterie de diffusion. On y installerait aussi une fabrique de papier, pour tirer tout le parti possible de la bagasse et des cossettes.

Le colonel John A. O'Neill a reçu, de M. N. K. Todd, de l'habitation Garrett, un paquet de cannes contenant 14 tiges et pesant 102 livres et demi. La plus longue tige avait 11 pieds 3 pouces.

—LETTRE DE LA PAROISSE ST MARTIN :

L'usine Centrale de Keystone prend, tous les jours, plus d'importance; elle paie de hauts prix, et, peu à peu, arrive à rivaliser avec celle de M. Monnot, d'Libéria, et celles de Morris et Caffery, de Ste-Marie. Elle a le plus puissant moulin de la paroisse.

—La mise en vigueur du nouveau tarif soulève bien des questions; entr'autres celle de la nécessité, pour les planteurs, d'accroître la capacité de leurs vacuum pan. Pour fondre, en effet, rejeter une grande partie de leurs sucres secs dans le jus clarifié, pour les y mêler et les faire granuler ensemble, sans avoir recours aux procédés coûteux du raffinage, comme on l'a fait jusqu'ici, afin d'obtenir le degré de polarisation voulu par la loi. Les vacuum pans de St-John sont trop petits, pour se prêter à de pareilles opérations. A la raffinerie Monnot à celle de Morris et Caffery, les polarisations des troisièmes sucres atteignent 94 1/2 et 95 1/2 degrés. Si tous les vacuum pans avaient une capacité convenable, on pourrait y rejeter tous les sucres de Wagon, les y mélanger au bas jus, et le produit vendu par l'habitation pourrait être expédié sur le marché, polarisant au delà de 90 degrés. Les mélasses seraient ainsi complètement dépouillées de sucrose, et il n'y aurait pas à le regretter.

Oscar Dupuy accuse 98 3/4 tonnes, par acre, comme rendement de ses deux premiers acres de plant. C'est, dit il, la partie la plus faible de sa récolte. Il compte faire trois tonnes de plus, par acre, pour le reste.

M. John Durand fait 95 1/2 tonnes, par arpent de plant.

St-John n'a travaillé de ses cannes que ce qui avait été, un instant, inondé par l'eau des sresvesses de la Pointe Coupée. On en a encore tiré 30 tonnes. Le rendement a été, en moyenne, de 4,500 à 6,000 livres, par acre.

Si nos planteurs étaient mieux outillés, ils pourraient, aisément, rivaliser avec la paroisse Ascension pour les résultats; mais les planteurs de cette paroisse sont bien en avance des nôtres, pour le drainage et la fabrication.

Du 23 novembre au 1er décembre, St-John a roulé 6 3/4 jours; travaillé 1,987 tonnes; fait 300,462 livres de sucre, polarisant 94 degrés et 4,298 1/2, et 44,000 livres de "sucre de wagon," polarisant de 80 à 86.

—LETTRE DES ATTAKAPAS :

Nos chemins publics et d'habitation sont en excellent état. Les charrettes, chargées, les parcourent sans peine. Mais on s'attend à un grand changement pour 1891 ; il y aura des centaines de tramways sillonnant le pays. Mes planteurs tiennent à alimenter les usines centrales. Le chemin de fer de la raffinerie Caffery va traverser Abbeville, la paroisse Vermillion. Les habitants de la paroisse Ibérie sont pleins d'enthousiasme. Leur chemin de fer va bientôt atteindre Abbeville. Il faut établir une véritable concurrence entre les différentes lignes ferrées, afin de pouvoir faire voyager les produits, à bon marché, et tirer ainsi parti des richesses presque inépuisables de la fertile contrée des Attakapas.

—On n'a pas encore, ici, achevé le battage de rig.

—La fumée des sucreries s'arrête à la ligne du bayou Vermilion. Dans toute l'étendue de la paroisse, on ne fait, de ci, de là, qu'un peu de sirop. Mais, quand on arrive à St-Landry, aux Avoyelles, à la paroisse Rapides, on retrouve les grandes cheminées, dont quelques-unes longent le Bayou Boeuf et d'autres coure d'eau. De ce côté, les sucreries se rapprochent les unes des autres, et semblent se centraliser, dans l'attente d'un grand établissement qui tirera parti de leurs produits.

—LETTRE DU BAS DE LA CÔTE :

Dans notre région, il se fait malheureusement de très grands travaux qui absorbent tous les bras: la roulaison, le battage du riz et la reconstruction des levées.

On dit que une superbe levée sur Carrarvon. Carnarvon est le Bonnet-Carré de bas de la côte. On dit même qu'il y a une cinquantaine d'années, une crevasse avait inondé entièrement les paroisses St-Bernard et Plaquemines, rive est.

A Scarsdale, il y a une longue ligne de levées nouvelles. On a consolidé celles de Stella, Promised Land, Linwood et Greenwood.

A Pointe-à-la-Hache, il se fait aussi de grands travaux.

Sur la rive ouest, M. Auderton a l'entreprise des travaux, depuis Concession jusqu'à Live Oak Grove, et la Compagnie McNamara, celle de Live Oak Grove. M. Wilkinson poursuit rapidement ses travaux sur Myrtle Grove.

Il y a longtemps qu'on n'a autant construit de levées, le long de la côte, que maintenant.

—Le battage de riz marche rapidement, mais la baisse des prix a légèrement découragé les planteurs.

—Quant à la roulaison, elle ne s'est jamais faite dans de meilleures conditions. Seulement, il nous manque une usine centrale, où les petits cultivateurs puissent expédier leurs cannes.

Sur Point Bekar, M. Victor Reaud fait une splendide récolte, qui atteindra presque le million de livres—soit, 500 tonnes. Il fait ses 28 tonnes, à l'acre, et ses 140 livres, à la tonne.

M. Eutledge, qui est mieux outouillé, obtient encore de meilleurs résultats.

Bellechasse, Concession, Myrtle Grove, Deer Range, Woodland et Magnolia sont en pleine activité et font bien. Myrtle Grove fait ses 160 livres de sucre, à la tonne, et reçoit, tous les jours, par barges, des consignations de Greenwood et de Burbridge.

M. F. B. Fleitas a vendu ses cannes, à la tonne, à Magnolia. Poydras roule 225 tonnes, et même davantage, par jour, et tire au moins 160 livres de sucre à la tonne.

Les récoltes de la Terre-aux Bœufs sont plus belles qu'à Pordinaire; un accident est arrivé, lundi dernier, sur Contreras, à M. Léon Godchaux.

M. Kernochan fait merveille sur Orange Grove. Il connaît, du reste, à fond, son métier.

Sur Stella, la récolte, le long de la ligne du chemin de fer, est assez pauvre, mais, en arrière, dans le centre, le tonnage est très fort.

Sur Promised Land, M. Chaperon s'est surpassé. Il roulé 180 acres, dont il a obtenu 5,400 tonnes; il a encore 130 acres à rouler—ce qui lui fera un tonnage de plus de 10,000. Il roule 175 tonnes par jour ; il en tire, en moyenne, 120 livres à la tonne.

Sur Belair, les résultats sont superbes —30 tonnes et même davantage, à l'acre de plant. La récolte y dépassera 12,000 tonnes. On est à la moitié des travaux. La sucrerie ne rend pas autant. Le rendement, à la tonne, est tombé de 151 livres à 140 livres. Cela provient, sans doute, de ce que le plant est vert. On y fait, maintenant, une moyenne de 225 tonnes, par jour, et on y travaille sept jours, par semaine.

M. Kernochan a achevé les réparations qu'il faisait aux fondations de son moulin. Il travaille mieux maintenant, et obtient ses 165 livres de sucre à la tonne.

Départs des transatlantiques. — Le steamer de la ligne transatlantique *La Normandie* partira de New York pour le Havre le 18 décembre, à 9 h. du matin, et *La Champagne*, le 20. A midi.

La cure de la phthisie par le Dr Koch fixe l'attention du monde entier dans le moment, et cependant nous avons à la Nouvelle Orléans depuis 50 ans un remède souverain pour les rhumes, la toux et la phthisie; nous voulons parler du sirop pectoral balsamique de Ducoudé.

Si les affections de vos poumons ont une origine scrofuleuse, la Salsoparille d'Ayer vous fera plus de bien que toute autre médecine.

Gladstone et Parnell.

On lit, dans le *Temps* :

Représentant de la conscience libérale, qui, décidément, ne pardonne pas à celui qui a ressuscité une nation, d'avoir désbonoré un foyer, M. Gladstone espérait que M. Parnell sentirait que son devoir est de se retirer. Voyant, au contraire, qu'il acceptait le dévouement chevaleresque, mais aveugle de ses amis politiques, le vétéran du libralisme a cru devoir lancer une sorte d'excommunication contre le coudamné de la cour des divorces.

M. Parnell obéira t-il à cette sommation? Préférera t-il braver la marée montante de l'opinion anglaise?

On peut regretter qu'il n'ait pas pris les devants et cherché, par sa retraite, à rendre le seul service qu'il semble pouvoir encore rendre à l'Irlande. Persister à rester le chef de son parti, ce serait porter un coup peut-être mortel à la cause de son pays.

Les liens récemment noués entre le libéralisme et l'Irlande, ne résisteraient pas à cette tension. Les élections prochaines, probablement hâtées par les conservateurs, aboutiraient, fatalement, à la défaite de l'opposition.

Il semble que ces considérations soient de nature à décider M. Parnell, à qui personne, parmi ses ennemis les plus acharnés, ne refusera l'âme d'un patriote. Nous n'avons pas à nous prononcer sur la question de savoir si c'est un pharisaïsme hypocrite, d'autant plus implacable contre un ennemi à terre qu'il est plus indulgent pour les vices des grands et des forts, ou un sincère mouvement de vertu qui proscrit M. Parnell de la vie publique.

A nos yeux, il y a deux courants distincts : l'un, profondément respectable jusque dans ses excès : celui qui a sacrifié, sans hésiter, sir Charles Dilke, et qui a pour objectif la réputation finale de la monstrueuse doctrine des deux morales; l'autre, purement dominé par l'esprit de parti, qui s'empare de l'occasion présente pour se venger, sur M. Parnell, de l'avortement de l'odieux complot de Pigott, Houston et consorts ; qui se voile la face à la pensée du péché d'un nationaliste irlandais, mais qui n'a pas assez de respects pour ses hommes d'Etat, pour ses aristocrates, pour ses princes, dont la vie, au sr et au vu de tous, porte les mêmes souillures.

Quelque répugnance qu'inspire, à bon droit, le zèle de ces Tartuffes, les faits n'en sont pas moins là, et les puritains sincères, qui forment l'épine dorsale du libéralisme anglais, n'en doivent pas moins être mis en ligne de compte.

M. Parnell expie, durement, sa faute. Comme Moïse, il lui est interdit de mettre le pied dans la terre promise où il a conduit son peuple. Il sième miseri, nous osons le croire, subir cette expiation toute personnelle, que de condamner à la défaite la malheureuse Irlande, parce qu'un jour un amour coupable lui a fait oublier cette *Mater dolorosa*, sa patrie.

UN VOL DES PLUS CURIEUX COMMIS AVEC UNE AUDACE EXTRAORDINAIRE.—Le *Courrier de Lyon* raconte un vol des plus curieux, commis, récemment, avec une audace extraordinaire, dans une brasserie du centre de la ville, où l'on a l'habitude de jouer le bacoara, chaque nuit. La partie battait son plein, les enjeux étaient importants, quand, soudain, un inconnu qui s'était glissé sans bruit dans la salle, franchit le cercle des joueurs et s'écrie :

—Que personne ne bouge, les enjeux sont saisis!

Pui gravement, sans hâte, méthodiquement, il rassemble les enjeux, les empoche et se retire devant les joueurs ahuris, médusés. Mais la réflexion vient tarde pas à venir. L'opération de cet étrange commissaire de police parut surprenante; on se précipite sur ses pas. L'inconnu avait disparu.

LE ROI D'ITALIE ET L'AMBASSADEUR D'AUTRICHE.—Une dépêche de Rome, 26 novembre, nous apprend que le roi, en recevant l'ambassadeur autrichiel, le baron de Bruck, lui a demandé des nouvelles de la santé de l'Impératrice d'Autriche, qui avait passé quelques semaines en Italie. L'ambassadeur a répondu que sa souveraine ne se portait pas très bien, que son voyage avait été fait dans le plus strict incognito et ne lui avait pas permis de faire une visite à la famille royale. Le roi termina immédiatement la conversation en saluant l'ambassadeur, qui s'est retiré assez mortifié.

LES ENFANTS QUI FUMENT.—Se basant sur une loi française mise en vigueur en Alsace-Lorraine, concernant l'ordre et les bonnes mœurs dans les rues, le maire de Sarreguemines vient de rendre un arrêté excellent.

"Considérant, dit cet arrêté, le nombre considérable des enfants qu'on rencontre dans les rues, fumant, chiquant même, alors qu'ils ne sont, pour la plupart, pas encore âgés de treize ou quinze ans, il est nécessaire, tant pour les bonnes mœurs que pour l'hygiène de la jeunesse, d'interdire de semblables abus.

"En conséquence, il est interdit aux jeunes gens âgés de moins de dix-sept ans de fumer ou d'user d'une manière quelconque du tabac dans les rues et dans les lieux publics."

Les agents de police sont invités à faire observer cet arrêté. Tout enfant surpris en contravention à cet arrêté doit être conduit au prison en attendant que sa famille l'en retire. Les parents sont responsables. En outre, les habitants sont priés de prêter leur concours à la police et de réprimer de leur propre autorité les infractions à l'arrêté en signalant les délinquants aux agents.

PROJET D'UN NOUVEAU CHEMIN DE FER EN FRANCE.—Le conseil général de Rhône, réuni en session extraordinaire, a discuté l'importante question du chemin de fer de Saint-Etienne à la Croix-Rousse, avec pont monumental reliant la colline de Fourvière à celle de la Croix-Rousse par-dessus la Saône, les lignes de l'Ain et de la Guiaze à celles de la Loire. Le projet présenté par la Compagnie de l'Ouest lyonnais atteint un total de dépenses qui se chiffre par 30 millions. On y pourvoirait en créant 21 millions d'obligations nouvelles. La Compagnie demande une garantie d'intérêt de 700,000 francs, assurée moitié par le département et moitié par la ville. Après une discussion des plus vives, le rapport de M. Nolut, concluant à l'adoption du projet, a été adopté par 14 voix contre 11 sur 25 votants.

Un domestique se présente chez Guibollard.

Interrogatoire et réponse s'entrecroisent

Le domestique.—Je suis Suisse.

Guibollard.—Ah!.... A quelle paroisse?

Les enfants terribles.

Toto à son père :

—Dis donc, p'pa!

—Quoi?

—Pourquoi que tu ne bats jamais ma maman devant le monde?

Les Scrofules, cette infection du système si redoutée, trouvent dans la Salsoparille d'Ayer une guérison radicale.

Le sirop pectoral balsamique de Ducoudé guérit les rhumes, la toux, le mal de gorge, le croup; et, pris à temps, arrête la phthisie. Bien des personnes atteintes de la phthisie.

JOUANIDOT.—Décédé hier à 7 heures du matin, HIPOLITE JOUANIDOT, âgé de 35 ans, natif de la Nouvelle Orléans. Les amis et connaissance de la famille, ceux de son frère Pierre Jouanidot, J. et H. Ségasie, ainsi que ceux de cousin cousin frère Jean Boulin, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, jeudi 11 décembre, à 10 heures. La convoi funèbre partira de sa dernière résidence enseignes Nouvelles et Adams.

De la part de sa veuve et de ses enfants.

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose, mais buvez le pur. C'est le fameux To-Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,

SEUL AGENT.

189 rue Royale, coin Toulouse.

6 jui—6 m

Le Dr A. B. de VILLENEUVE

A l'honneur d'annoncer à son ancienne clientèle, qui l'a quitté le 10 courant, que pour l'exploitation des affaires d'encan et de la propriété foncière, au No 159 de la rue Commune.

ALLAIN EUSTIS,
ALBERT PAUL,
WILLIAM CURTIS.

Nelle-Orléans, 8 Déc. 1890. 10déc—2sem

Gages. Gages. Gages.

Je prête respectueusement toutes les personnes qui ont des gages par elles de venir les payer à partir du LUNDI 15 décembre 1890, époque à laquelle tous gages forfaits seront invariablement vendus à l'encan

F. S. S. vente commencera LUNDI, 15 décembre 1890, à 11 heures, au coin des Bourbon et Conti, par l'entremise de MM. Hayes & Escoffier.

6 déc— VEUVE J. ANGLADE.

Succesion de Dominique Rouzan.

F. H. Angelovich vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 29,004—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront ce présente notification les mémoires (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Turner, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué selon les fonds établis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

R. A. LUMINAIS, Greffier.

29 nov—29—déc 4 7

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier,

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 - RUE ROYALE - 133

Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.

14 déc—3 m

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE. — PAROISSE D'ORLÉANS,

Ville de la Nouvelle Orléans.

QUTÉ SOIT SU que le quatrième jour du mois de décembre, en l'an de Seigneur mil huit-cent-quatre vingt dix, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique le cent quinzième,

Par devant moi, GUSTAVE LA GARDEUR, Jrs. notaire, dûment qualifié et assermenté, en et pour les susdites paroisse et ville, où je suis domicilié, et en la présence des témoins ci-après nommés et qui ont signé :

Personnellement sont venues et ont comparu les personnes dont ces signatures sont ci apposées, et ont individuellement déclaré que, se prévalant des dispositions de l'Acte No 250 approuvé le 20 juin 1888, ainsi que des lois de cet Etat relatives à l'organisation de Corporations s'occupant de travaux d'amélioration publique et ayant d'autres objets, et étant désireuses d'acquérir, de jouir de et d'exercer tous les droits, pouvoirs, privilèges et pouvoirs octroyés par les lois de cet Etat aux dites Corporations, ont consenti et consentent par la présente Charte, consentent et s'engagent de même qu'elles feront les personnes qui pourraient s'associer à elles, à former un corps constitué pour les objets et fins ci après désignés aux conditions qui suivent qu'elles adoptent comme leur Charte, savoir :

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera la

Lafargue Bros. Co., limited,

et son domicile est ici déclaré être établi en la ville de la Nouvelle Orléans, en l'Etat de la Louisiane, et, sous son nom incorporé, elle aura pouvoir et autorité de posséder et d'en jouir pendant une durée de quatre vingt dix-neuf (99) ans à partir de cette date. Elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie devant les tribunaux, posséder, recevoir, louer, acheter, transférer, aux biens qu'hypothéquer sous son nom incorporé, tous offres (immeubles ou mobiliers). Elle aura en outre, jouir de et exercer tous les pouvoirs accordés par les lois de l'Etat à de telles corporations.

ARTICLE II.

Toutes citations ou autres procédures légales seront adressées au Président, ou, en son absence, au Vice-Président, ou en l'absence de ce dernier au Secrétaire Trésorier.

ARTICLE III.

Les objets et fins pour lesquels cette corporation s'organise, et le genre d'affaires qu'elle se propose d'exploiter, sont de ceux être comme suit, savoir : Pour établir et maintenir en la ville de la Nouvelle Orléans, ou emporium qui importera, achètera et vendra, recevra en consignation et disposera sur notre marché et les marchés étrangers des articles religieux de toutes descriptions tels que : Livres fournitures de bureaux, ornements d'Eglises, peintures, statues, chapelets, médailles, et tous autres articles de religion, papeterie, œuvres littéraires, parfumeries et tous autres objets de commerce ou d'agrément de tout genre.

ARTICLE IV

Le fonds capital de cette Compagnie est ici fixé à la somme de Soixante-dix mille dollars ($65,000) divisés en six cents actions de cent dix dollars ($110) chacune, payable sur livraison du certificat de l'action. Aucun certificat d'action ne sera émis à moins que l'action ne soit pleinement payée ou à moins qu'il ne soit émis comme actions de fondation, intégralement payé pour l'achat d'un objet quelconque ou en reconnaissance de travaux faits pour la Compagnie ou de services à elle rendus. Les actions de cette Compagnie ne peuvent être assessables. Le fonds capital de cette Compagnie pourra être réduit et accru de la façon prévue dans sa société initiale : Une acte pourra en à la façon dont les corporations peuvent modifier leurs capitaux et tel qu'amendé le sera de conform à l'article 239 de la Constitution, approuvé le 23 juin 1882.

ARTICLE V.

Les transferts d'actions ne se feront que sur les livres de la compagnie. Aucun transfert ne se fera tant que l'actionnaire se trouvera endetté à la compagnie.

ARTICLE VI.

Un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, dont le président, vice président, sera revêtu des pouvoirs de cette corporation dont il jouira et qu'il exercera.

Aucun actionnaire ne sera en aire diret qu'il ne possède en son propre nom ou en nom de la raison sociale à laquelle il appartient dix actions au moins du fonds capital de cette compagnie et qu'il ne continue à les posséder pendant tout le temps de son mandat.

Toutes les élections seront faites par le vote en scrutin, la première élection en aura lieu le troisième mardi de décembre 1890 et ensuite tous les ans, tous les trois ans. Toute autre élection aura lieu sous la surveillance du trois commissaires nommés par le Conseil de Direction. Avis de l'élection sera publié dans un des journaux quotidiens de la Nlle-Orléans une fois par semaine pendant les trente (30) jours qui précèdent ladite élection.

Le secrétaire-trésorier, ou personne ou par un fondé de pouvoirs aura vote par action possédée par lui. Une majorité des votes requis constituera une élection.

Le fait que les directeurs n'auront pas été élus à la date ci dessus indiquée ne dissoudra pas la Compagnie, dans ce cas les membres de l'ancienne direction resteront en fonctions jusqu'à ce qu'il leur soit été donné des successeurs à l'exercice du recrutement que le mandat de ceux ci aura été reconnu.

Les vacances qui se produiront dans le Conseil de Direction seront remplies par les directeurs restants.

A ce première réunion après l'élection, le Conseil de Direction de quatre personnes se choisira un président, un vice président et un secrétaire et un trésorier dont le secrétaire-trésorier qui n'est pas directeur, ne fera partie du temps en temps nommer tels autres officiers, commis agents et autres employés qu'il jugera nécessaire pour diriger les affaires de la compagnie. Il établira les règlements et sous-règlements nécessaires et prescrira ensuite les chose qui seront ordonnées.

Le dernier jour de février 1892 et des années subséquentes après avoir prélevé sur les bénéfices de l'année précédente, le chiffre sera fixé par le Conseil de Direction, seront ajoutés à une réserve pour payer et déclarer des dividendes payables à partir du 1er jour du mois d'avril suivant.

ARTICLE VII.

Les personnes suivantes sont par les présentes désignées pour former le premier Conseil de Direction, savoir : Pour un an, et jusqu'au troisième mardi de décembre 1891 et jusqu'à ce qu'il leur soit été donné des successeurs, savoir les dites directeurs :

LUDOVIC LAFARGUE,
JOSEPH MARTIN VILLAVASO,
GABRIEL FOUCAL,
MAURICE LAFARGUE,
ADOLPHE LORIEUX.

Lesdits Ludovic Lafargue sera président, ledit Gabriel Pascal vice-président et ledit Maurice Lafargue secrétaire et trésorier de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Quand cette compagnie sera dissoute, soit par limitation ou par toute autre cause, la liquidation de ses affaires se fera par trois commissaires qui seront désignés à cet effet par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée